

JARDIN COLLECTIF DU CHANT DES CAILLES

Flash info n°024 : Réunion Plénière du 07/11/2013

Objet	<ol style="list-style-type: none">1. Etat des lieux des cotisations et point sur le budget2. Modifications apportées à la charte (points 8 et 10)3. Présentation du projet de règlement d'ordre intérieur et d'avertissement aux visiteurs4. Organisation des travaux collectifs5. Attribution des parcelles, suite de la discussion6. Divers
--------------	--

État des travaux :

1.	<p>Etat des lieux des cotisations et point sur le budget</p> <ul style="list-style-type: none">- Les jardiniers présents ont ouvert le débat sur l'état des cotisations. Kéthévane a fait un point sur le budget.- Après un état des lieux du budget disponible pour le jardin collectif, des personnes qui ont payé leur cotisations, par Kéthévane, nous avons déterminé que 60 personnes ont payé et 54 ont également signé la charte. Un travail de signature sera fait pour les 6 personnes qui n'ont pas signés.- Un budget est donc disponible et est de 1598,26 euros + 614,84 euros.- A déterminer ce qu'on doit pour les clôtures et engrais verts.- Il sera question d'acheter du matériel de bonne qualité à la prochaine plénière.
2.	<p>Modifications apportées à la charte (points 8 et 10)</p> <p>Il est constaté que les membres présents et représentés n'ont pas le quorum requis par la charte de 50% des membres pour pouvoir modifier la charte (article 13). Les propositions de modifications de celles-ci ne pourront donc pas être votées lors de la présente séance. Les membres décident cependant d'entamer un large débat sur :</p> <p>a) Projet de modification de l'article 8</p> <ul style="list-style-type: none">- plusieurs suggestions différentes sont faites : plutôt que de passer d'un rayon de 5km à 2,5 km, pourquoi pas la règle d'une domiciliation à Watermael-Boitsfort / ou se trouver domicilier à 1,5 ou 2,5 km du champ ? Il est entendu que les membres actuels qui ne répondraient plus aux nouveaux critères géographiques, resteraient membres.- La décision sera prise à la prochaine réunion sur base d'une carte (à fournir par Laurent L). <p>b) Projet de modification de l'article 10</p> <ul style="list-style-type: none">- Il s'agit en réalité d'effectuer un simple « toilettage » de la charte, étant entendu qu'actuellement une distinction a déjà été opérée, par une décision de la plénière, sur ceux des espaces communs de détente accessibles aux chiens, soit uniquement le chemin entourant l'ensemble du champ et donc les 3 pôles. Les jardiniers présents estiment que ce chemin fait effectivement partie du champ (espace privé) et ne se trouvent donc pas sur l'espace public (à confirmer).- Cette correction de l'article 10 sera plus respectueuse des règles que les jardiniers se donnent et sera proposée à la prochaine séance. Une question ayant été posée par un membre sur le droit ou non des jardiniers à pouvoir interdire la présence des chiens dans le potager (prérogative qui serait réservée au propriétaire) un consensus semble s'établir sur le fait que, détenant un titre d'occupation

	<p>qui leur est conféré par l'action conjuguée de la convention d'occupation à titre précaire (entre Le Logis et le DDH) et la convention de partenariat (entre le DDH et le Jardin Collectif), les jardiniers ont effectivement le droit de refuser la présence des chiens dans l'ensemble du Jardin Collectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un amendement de forme a été proposé par Xavier, à décider à la prochaine réunion. <p>c) Sur la difficulté de rassembler le quorum requis pour la modification de la charte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est rappelé que chaque membre peut être porteur d'une procuration d'un autre membre (feuille signée ou email). - Vu l'urgence de modifier le critère géographique de l'article 8, il est décidé que lors de la prochaine réunion, la règle générale de l'absence de quorum lors d'une deuxième réunion sur un même point d'ordre du jour sera étendue à la révision de la charte (tandis que la règle du vote sera maintenue). - La publicité requise sera effectuée sur les 3 propositions de modification de la charte (article 8, 10 et absence de quorum en cas de deuxième réunion). - Lors de la prochaine réunion, cette règle de vote en absence de quorum sera déjà appliquée pour les modifications des articles 8 et 10. - Toutefois, si le quorum requis pour la modification de la charte n'était pas réuni lors de cette prochaine réunion, le vote portant sur la troisième proposition (suppression d'exigence de quorum lors de deuxième réunion pour la charte également) serait reporté à la réunion suivante (qui entérinerait dès lors les votes déjà acquis sur les articles 8 et 10).
3.	<p>Règlement d'Ordre Intérieur et d'avertissement aux visiteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un rapport succinct du travail du « groupe Charte/R.O.I. » a été présenté au nom du groupe composé de Martine, Marie-Claire, Claude (excusée ce jour mais soutenant le texte proposé) et de Marie-Paule, rapporteuse. - Les articles de 1 à 4 ont été adoptés. - Pour l'article 5, un amendement sera proposé pour la prochaine réunion. - La suite de l'examen des articles est reportée à la prochaine réunion.
4.	<p>Organisation des travaux collectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les travaux collectifs, Christian prendra en charge la gestion et la proposition d'idées pour les réunions sur le terrain du dimanche après-midi. Les autres jardiniers peuvent également soumettre des propositions à Christian ou les envoyer directement sur la liste de diffusion.
5.	<p>Attribution des parcelles, suite de la discussion</p> <ul style="list-style-type: none"> - On estime le nombre de parcelles existantes et à créées à 80 (hors zone polluée). - Concernant les nouveaux qui souhaitent avoir une parcelle il a été décidé qu'un mail leur sera envoyé avec les espaces libres ou les groupes qui peuvent encore accueillir des nouveaux. - Il y a unanimité des membres présents pour considérer que 1 parcelle équivaut à 1 personne, étant entendu qu'il s'agit néanmoins de former à chaque fois des semis collectifs. Un grand semi collectif peut donc disposer d'un plus grand nombre de parcelles. - Nécessité de présence d'au moins une personne par groupe semi-collectifs pour la prochaine réunion.
6.	<p>Divers</p>

- Laurent H suggère d'utiliser 2 listes de diffusions :
 - valve@lists.chantdescailles.be : Liste de diffusion externe, inscription libre, documents officiels, modération des messages.
 - chantdescailles@jardins.collectifs.net : Liste de diffusion interne, inscription des membres par les administrateurs, aucune modération des messages.
- Charlène a présenté la convention de mise à disposition du local de la Maison de Quartier et souligne qu'ils l'ont adapté comme demandé par le Jardin Collectif. Elle signale que si la présence d'un trop grand nombre de jardiniers devait à être requise, il pourrait y avoir un risque pour la sécurité. Il sera demandé à la MdQ de fournir le nombre maximal possible d'occupants.
- Les 2 lettres envoyées récemment au Logis ont reçu une réponse. Evelyne et Marie-Paule rencontreront les représentants du Logis, en principe le 22/11/2013. Le Logis signale également qu'il fournira des feuilles mortes comme souhaité par le Jardin Collectif.

Agenda : date des prochaines réunions, travaux collectifs et festivités

Réunion plénière : - Maison de Quartier des Archiducs - Animée par Alex et Khétévane	21/11/2013 18h30
Réunion plénière : - Maison de Quartier des Archiducs	05/12/2013 18h30